

# DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

**SIED 70**

**Syndicat intercommunal d'énergie  
du département de la Haute-Saône**

**SEANCE DU 15 JANVIER 2025**

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation et d'affichage : 17 décembre 2024

**PRESENTS : (10 membres)**

Mesdames Marie BRETON, Viviane CARSANA, Magalie ROSE, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Yves PELLETIER, Denis DAGOT, Jean-Luc BRULE.

**ABSENTS EXCUSÉS : (6 membres)**

Madame Virginie LUTHRINGER, Messieurs Daniel NOURRY, Jean-Noël CHAMBON, André MARTHEY, Ludovic TABIS, Frédéric GUIBOURG.

**ABSENT : (1 membre)**

Monsieur Patrick NECTOUX.

**ONT DONNÉ POUVOIR : (2 pouvoirs)**

Monsieur Ludovic TABIS à Monsieur Jean-Marc JAVAUX, Monsieur André MARTHEY à Monsieur Pascal GAVAZZI.

**VOTE :**

Votants : 10 ; pour : 10 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Viviane CARSANA.

## DELIBERATION N°9

**OBJET : Chaufferie de Neurey-les-la-Demie - Demandes de subventions**

Monsieur le Président rappelle au Bureau syndical que la commune de Neurey-les-la-Demie a transféré au SIED 70 la compétence « chaufferie bois et réseau de chaleur » pour un projet de chaufferie biomasse destiné à desservir, l'EHPAD, la Mairie/logements, la ferme à rénover, 11 logements Habitat 70 situés rue Saint Antoine et rue de la fontaine et 8 logements collectifs Habitat 70.

La production de chaleur sera réalisée par une chaudière bois plaquettes d'une puissance de 400 kW chacune et une chaudière appoint/secours de 600 kW. Le réseau de chaleur aura une longueur de 759 ml.

Suite aux retours des financeurs et à la modification du périmètre du projet avec la suppression du raccordement du lotissement à construire pour des raisons économiques, il convient de mettre à jour le plan de financement du projet.

Il est précisé que, selon les estimations du bureau d'études, le coût général du projet actualisé (travaux + ingénierie) est évalué à 1 839 358 € HT (contre 2 280 546 € avec le lotissement).

REÇU EN PREFECTURE

le 23/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-257004366-20250115-DELIB985150

Aussi, Monsieur le Président propose de solliciter les financeurs pour la maîtrise d'œuvre et les travaux d'après le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
			Montant	Pourcentage
Maîtrise d'œuvre – études d'avant-projet	40 128 €	ADEME MOe	28 090 €	70 %
		Autofinancement	12 038 €	30 %
Travaux Ingénierie	1 799 230 €	Fonds chaleur - ADEME	728 010 €	40 %
		FEDER	239 813 €	13 %
		DSIL	176 250 €	10 %
		Autofinancement dont CEE coup de pouce	655 157 €	37 %
<b>Total dépenses</b>	<b>1 839 358 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 839 358 €</b>	<b>100 %</b>

Le Bureau entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté.
- 2) **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de l'ADEME au titre du Fonds Chaleur.
- 3) **DECIDE** de solliciter une subvention au titre du FEDER auprès du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.
- 4) **DECIDE** de solliciter une subvention au titre de la DSIL auprès des services de l'État.
- 5) **CHARGE** Monsieur le Président de déposer les dossiers de demande d'aides publiques correspondants.
- 6) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions nécessaires ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- 7) **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Marc JAVAUX


